

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à vingt heures quinze, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VENDENESSE-les-CHAROLLES.

Présents : M. Jean Louis PETIT, M. Pascal PICHARD, Mme Marie-Christine DURY, M. Frédéric PRIEST, M. Lionel BRETIN, Mme Chantal BOULOGNE, M. Frédéric DOUHARD, Mme Anne VION, M. Antoine GIRARDON, M. Damien MESNY, Mme Sarah MORVAN, Mme Armony SARRAZIN, M. Corentin BONNET

Excusées : Mme Brigitte JEANDEAU, Mme Angélique FARJAUD

Secrétaire de séance : M. Lionel BRETIN

Approbation du compte rendu de la réunion du 23/04/2026

Approuvé à l'unanimité des présents.

Désignation des délégués et suppléants chargés de participer au collège électoral sénatorial 038/2026

Le maire a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme DURY Marie-Christine, M. BRETIN Lionel, Mme SARRAZIN Armony et M. BONNET Corentin

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **PROPOSE :**

| Election des délégués au premier tour de scrutin | Election des suppléants au premier tour de scrutin |
|---|---|
| M. PETIT Jean Louis | Mme BOULOGNE Chantal |
| Mme DURY Marie-Christine | M. PRIEST Frédéric |
| M. PICHARD Pascal | M. MESNY Damien |

Clôture du Procès-Verbal le 05 juin 2026 à 20h34 en triple exemplaires dont un exemplaire ci-joint.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) 039/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **PROPOSE :**

Commissaires titulaires :

M. Pascal PICHARD
M. Gérard BERLAND
Mme Armony SARRAZIN
M. Frédéric PRIEST
M. Éric MARÉCHAL
Mme Brigitte JEANDEAU
M. Jean Marie DUCERF
M. Jean François BAUDRON
Mme Yasmine NARBOUX
M. Frédéric DOUHARD
Mme Chantal BOULOGNE
Mme Angélique FARJAUD

Commissaires suppléants :

Mme Anne VION
Mme Marie Christine DURY
Mme Françoise BERTHIER
M. Lionel BRETIN
Mme Florence BERLAND
Mme Valérie GORDAT
Mme Michèle NOLY
M. Bruno PILLIN
M. Robert ROUGEOT
M. Corentin BONNET
M. Damien MESNY
M. Antoine GIRARDON

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **PROPOSE :**

Titulaires

M. Pierre DUCERF
Mme Chantal BOULOGNE
M. Pierre PRIEST
Mme Valérie GORDAT

Suppléants

M. Corentin BONNET
Mme Françoise BERTHIER
M. Gérard BERLAND
M. Robert ROUGEOT

DM n° 1 - Budget Primitif 2026 Commune : Régularisation de l'affectation du résultat 040/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courriel du SGC du Charolais-Brionnais demandant de régulariser une erreur portant sur l'affectation du résultat au niveau de l'excédent de clôture 2025 sur le Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDE** à l'unanimité, le mouvement suivant :

- Compte 002 (Recettes de Fonctionnement) : + 0,08 €
- Compte 6064 (Dépenses de Fonctionnement) : + 0,08 €

Désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du Grand Charolais (CLECT) 041/2026

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit la création entre l'EPCI et ses communes-membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation (AC) entre une commune et son EPCI.

Cette commission se réunit à chaque nouveau transfert de charges entre les communes et l'EPCI.

L'organe délibérant de l'EPCI détermine la composition de la CLECT à la majorité des deux tiers. Le législateur est resté silencieux quant à la répartition des sièges au sein de cette commission. La seule précision apportée est la suivante : chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 27 avril 2026 pour créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et en a déterminé la composition à 53 membres comme suit pour le mandat 2026-2032 :

- 44 titulaires et 44 suppléants représentant les communes, soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune,
- 9 membres du bureau représentant le conseil communautaire.

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de procéder à la désignation de ses représentants conformément à la délibération de création adoptée par le conseil communautaire.

Vu l'article L.1609 nonies C du Code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide de :

- **DÉSIGNER** M. PETIT Jean Louis comme titulaire et M. PICHARD Pascal comme suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la salle située à droite dans ladite ancienne Maison Paroissiale est occupée par l'Association « Les Fées Papillons Charolaises » depuis le 1^{er} juin 2026 et qu'il est nécessaire de fixer un montant d'une redevance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE DE FIXER** un montant d'une redevance annuelle de 250 € charges comprises payable par titre émis par la commune en début d'année.
- **PRECISE** que pour l'année 2026 et compte tenu de la date de l'emménagement dans les locaux, le montant sera de 125 € charges comprises.
- **INDIQUE** que le loyer sera révisable sur décision du Conseil Municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public.

Location de la Salle des fêtes à la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine-en-Charolais

Le Conseil Municipal propose la gratuité de la location de la salle à titre exceptionnel pour cette année. Seuls, les frais d'électricité et de chauffage seront facturés.

Projet de gîte

Le Conseil Municipal propose de commencer une partie des travaux à hauteur de 100 000 euros maximum cette année.

Demande de la salle paroissiale par Vendenesse Passions

Le Conseil Municipal accepte la demande de Vendenesse Passions pour la salle paroissiale.

Projet de téléconsultation en lien avec les infirmières

La mairie de Beaubery n'a pas pris de décision quant à la participation financière au projet.
La mairie de Vendenesse-les-Charolles accepte de participer au projet.
Les infirmières de Beaubery sont enthousiasmées à l'idée de participer à ce projet.
Les infirmières de Vendenesse-les-Charolles n'ont pas encore donné leur réponse.

Travaux aux Fours à Chaux

Il a été décidé de refaire des devis qui seront à soumettre au conseil municipal.
Les photos de la clôture et des totems de la voie verte sont présentées.

WC publics de la salle des fêtes

Il a été décidé de fermer les WC publics de la salle des fêtes avec un verrou pendant les diverses manifestations.

Ecole

Réunion à l'école avec l'inspecteur académique et les institutrices concernant le problème d'un enfant.
3 élus se sont portés volontaires pour assister au prochain conseil d'école qui aura lieu le 16 juin 2026.
Proposition d'une visite des bâtiments de l'école et de la cantine pour les élus qui le souhaiteraient.

Questions diverses

Compte rendu de la réunion SMAAA par Sarah MORVAN.
Compte rendu de la réunion du SIVU Refuge fourrière par Lionel Bretin.
Compte rendu de la réunion ADMR par M Jean Louis PETIT.

